

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 27 OCTOBRE 2022 A 18H30**

Présents à la séance : 17

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **27 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
03 novembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire  
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**4ème séance 2022**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM  
Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie Adjointes  
et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle,  
M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme  
BENOIT Marie-Hélène, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M.  
KIZILDAG Murat, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers  
municipaux.

**Objet** : Containeur à journaux :  
nouvelle convention  
d'occupation temporaire  
d'un terrain communal privé.

**Absents excusés avant donné pouvoir** :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique  
M. RAMBOURG Bernard à Mme PIANT Noëlle  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. SALÉRIO Philippe  
M.EVRARD Luc à M. CHARDIN Denis  
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia  
Mme TRARBACH Carole à M. COLIN Joël

**Absents excusés** :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria  
M. ROMARY Fabrice  
Mme RAIZNER Stéphanie  
Mme ELI Emilie  
M. PIERRAT-LABOLLE Julien  
M. BURGER Emmanuel

N° 100/2022

**Secrétaire de séance** : Mme SCHILLINGER Stella

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de  
Monsieur Patrick PHILIPPE ancien dépositaire de journaux à Raon l'Étape à qui la Commune mettait à  
disposition par convention un bout de terrain communal dans l'ancien site Amos, lieu d'implantation  
d'un containeur à journaux, moyennant une redevance mensuelle de 15 €. Celui-ci nous informe de sa  
cessation d'activité au 30 juin 2022 reprise dès le 01 juillet 2022 par Monsieur MULLER Fabrice de  
Saint-Dié-Des-Vosges.

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

Prend acte de la cessation d'activité de Monsieur Patrick PHILIPPE au 30  
juin 2022 reprise dès le 01 juillet 2022 par Monsieur MULLER Fabrice qui souhaite garder le containeur  
à journaux implanté sur un terrain communal privé situé dans l'ancien site AMOS,

Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec Monsieur MULLER Fabrice moyennant une redevance mensuelle de 15 €, à effet du 01 juillet 2022.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,